Publié le
16/05/24

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 JANVIER 2001

Objet :
Académie Internationale de Musique

L'an deux mille un et le **dix-sept Janvier**
à **dix-sept heures trente**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou *représentés* :
MM. THAON,BALDINI,BARBIER,BONNET,DAVID,DUHALDE,
0101/13 **FRERE,GILLY,LORENZI,MALAUSSENA,MARY,MASCARELLI,MORANI**
MMES BELLON,DALMASSO,PECQUEUR,SOMARIA.

Le Président indique à l'Assemblée que la commune de Valdeblore projette de créer une Académie Internationale de Musique durant les vacances de Pâques. L'objectif est de valoriser au point de vue touristique et culturel cette période de l'année. Cette opération pourrait être réalisée avec le concours de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-maritimes.

Le Président rappelle l'article 6 du règlement intérieur annexé aux Statuts du Syndicat Mixte stipulant que "Les actions à caractère particulier, exceptionnel ou expérimental commandées à l'Ecole de Musique donnent lieu à un financement spécial en plus de la contribution aux dépenses du Syndicat" et propose donc que l'Ecole Départementale de Musique participe à l'Académie Internationale de Musique.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

1/ accepte la mise en place de cette Académie Internationale de Musique ainsi que la contribution de la commune de Valdeblore dont le montant est évalué à 30 000 F.

2/ charge le Président de la signature des contrats des intervenants et de tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ALPES MARITIMES